

SESSION DU 23 JUIN 2015

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 17 juin 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 23 juin 2015, à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Messieurs Gérard AMY, Madame Evelyne LAFEUILLE, Monsieur Jean-Pierre SAULAS, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD

Absents excusés :

- Monsieur Thierry HERON qui donne pouvoir à Madame Sylvie BEHETRE
- Monsieur Jean-Marc JANNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY

* * * * *

→ Approbation des comptes rendus des 19 mai et 09 juin 2015 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune autre observation à formuler, les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

→ Chartres Métropole : Mise à jour des commissions et des délégués suite à la démission de Monsieur André TEMPLIER dans ses fonctions de 1^{er} Adjoint et de conseiller municipal :

- Le Conseil Municipal prend acte que Monsieur André TEMPLIER est remplacé par Monsieur Loïc DECOURTIL au poste de conseiller communautaire suppléant.
- Le Conseil Municipal prend acte que Monsieur André TEMPLIER est remplacé par Monsieur Loïc DECOURTIL à la commission des Finances et Prospective.
- Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Christophe LEROY, membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

→ Remplacement de Monsieur André TEMPLIER au S.I.Vo.S. (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Morancez-Gellainville :

Le Conseil Municipal, par vote à bulletins secrets et à la majorité absolue :

- **DESIGNE** Monsieur Loïc DECOURTIL, délégué titulaire en remplacement de Monsieur André TEMPLIER
- **DESIGNE** Monsieur Christophe LEROY, délégué suppléant en remplacement de Monsieur Loïc DECOURTIL

→ Remplacement de Monsieur André TEMPLIER à la SPL « Chartres Aménagement » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Christophe LEROY comme représentant à l'assemblée spéciale de la S.P.L. « Chartres Aménagement ».

→ Remplacement de Monsieur André TEMPLIER dans les commissions communales :

1 - commission des finances : Monsieur TEMPLIER est remplacé par Monsieur Christophe LEROY.

2 - commission de l'urbanisme, de l'environnement et de l'élaboration du PLU : Monsieur TEMPLIER est remplacé par Monsieur Christophe LEROY.

3 - commission de la rédaction du bulletin municipal et du suivi du site internet : Aucun remplaçant

4 - commission d'appel d'offres : Le Conseil Municipal, après avoir voté à scrutin secret, à la majorité absolue, élit Madame Claudine MOULIN, suppléante de la commission d'appel d'offres, en remplacement de Monsieur André TEMPLIER.

→ Mise à jour des délégations consenties aux Adjointes par le Maire :

⇒ Monsieur Christophe LEROY, 1^{er} adjoint, est délégué aux finances, au budget et à l'urbanisme ;

⇒ Monsieur Loïc DECOURTIL, 2^{ème} adjoint, est délégué à l'intercommunalité, à la vie associative, aux sports et à la Culture ;

⇒ Les délégations consenties à Monsieur Michel AZAMBOURG, 3^{ème} adjoint, par arrêté n°11-2014 du 1^{er} avril 2014, restent inchangées.

→ Vote de l'indemnité de fonction allouée au 1^{er} Adjoint nouvellement élu :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** que Monsieur Christophe LEROY, 1^{er} Adjoint nouvellement élu, percevra les mêmes indemnités que Monsieur André TEMPLIER, 1^{er} Adjoint démissionnaire.

⇒ **DECIDE** que cette rémunération prendra effet au 9 juin 2015 (date d'entrée en fonction).

→ Remise en état des chemins ruraux : Choix de l'entreprise – Demande de subventions (FDAiC / FONDS DE CONCOURS 2015) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'Entreprise PALLU pour la réalisation des travaux de remise en état des chemins ruraux n°31, 13 et 23 pour un montant de 24 650,00 € H.T. soit 29 580,00 € T.T.C. ;

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2015 (*travaux de voirie*) ;

- **SOLLICITE** également le Fonds de Concours 2015 auprès de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole.

→ FDAiC / FONDS DE CONCOURS 2015 : Demandes de subventions pour la mise en place d'aménagements sécuritaires sur Gellainville :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour approbation un projet d'aménagements sécuritaires sur Gellainville : Il s'agit de la mise en place en entrée de bourg (carrefour RD 150 / RD 339-7 à hauteur de l'arrêt de bus) de deux plateaux surélevés. Ce projet a reçu l'aval du Chef de Subdivision du Pays chartrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'aménagement de plateaux surélevés sur Gellainville à hauteur du carrefour RD 150 / RD 339-7, pour des raisons sécuritaires pour un montant estimé de 16 014,00 € H.T. soit 19 216,80 € T.T.C.

- **DECIDE** à cette fin de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2015 (*opération de sécurité*) ;

- **DECIDE** également de solliciter le Fonds de Concours 2015 auprès de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole.

→ Elections : Reversement des dotations d'Etat à la Secrétaire de Mairie :

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de reverser l'intégralité des dotations d'Etat perçues en 2015 pour l'organisation des élections départementales et régionales à la secrétaire de Mairie, pour l'indemniser du surcroît de travail occasionné par ces élections.

→ **Engagement de la Commune sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de signer à échéance d'un an la charte d'engagement « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »,
- **DECIDE** de faire réaliser un audit de ses pratiques actuelles et un plan de désherbage qui permettra d'identifier différentes zones d'entretien et la manière de les gérer en réduisant progressivement l'usage des produits phytosanitaires,
- **DECIDE** de confier à Chartres Métropole le montage financier et technique de cette opération (demandes de subventions, marché pour le choix d'un prestataire, suivi technique et financier...),
- **DECIDE** de signer avec Chartres Métropole une convention de service, permettant à l'agglomération d'engager les dépenses et de percevoir les recettes (financeurs et Commune),
- **DECIDE** d'accepter la prise en charge d'une partie du coût estimatif de l'opération qui ne devra pas dépasser 1 092€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document et acte relatif à cette opération.

→ **Mise en place de la « Participation citoyenne » sur la Commune :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de la Gendarmerie de mettre en place sur la Commune de Gellainville, une action de proximité dite « Participation citoyenne » destinée à lutter contre les phénomènes de délinquance.

La « Participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants de la Commune en les associant à la protection de leur propre environnement, leurs propres quartiers.

Des référents sont ainsi désignés parmi la population pour échanger avec la Gendarmerie et alerter de tout événement suspect. Le Conseil Municipal doit également en désigner un en son sein.

L'ensemble du dispositif mis en place est officialisé par la signature d'un protocole entre la Commune, le Préfet d'Eure et Loir, le Procureur de la République et le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Eure et Loir.

Afin d'expliquer la démarche aux habitants de Gellainville et leur présenter plus en détail le rôle des dits référents, la Gendarmerie propose l'organisation d'une réunion d'information à la salle polyvalente le lundi 6 juillet prochain à 19h30.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la mise en place de la « Participation citoyenne » sur Gellainville et l'organisation d'une réunion d'information à la salle polyvalente le lundi 6 juillet 2015 ;
- **DESIGNE** Madame Evelyne LAFEUILLE, conseillère municipale référente pour représenter le Conseil ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole de la « Participation citoyenne » à intervenir entre le Préfet d'Eure et Loir, le Procureur de la République, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Eure et Loir et la Commune de Gellainville.

La séance est levée à 22h.

* * * * *